

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3175

commission principale : développement économique

objet : **Développer l'esprit d'entreprendre dans le cadre de la démarche Lyon_Ville de l'entrepreneuriat - Subvention à l'association Vouloir entreprendre pour l'année 2006**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs-clé du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération, est lié à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la communauté urbaine de Lyon, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise" développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : Lyon_Ville de l'entrepreneuriat.

Cette démarche permet aujourd'hui de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet. La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et financeur du dispositif.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En effet, la Communauté urbaine compte 9 304 créations en 2004 dont 7 304 créations pures et 1 628 reprises. Cela représente une croissance de 13 % par rapport à 2003. En deux ans, le nombre de créations a augmenté de 25 %, contre 18 % en moyenne pour la région Rhône-Alpes et 20 % pour la France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue depuis 2001 du nombre de créations, à la différence des autres métropoles françaises.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient l'association Vouloir entreprendre afin de permettre le développement de l'esprit d'entreprendre chez le public étudiant de l'agglomération. Il s'agit d'un levier prioritaire pour développer le nombre de créations d'entreprises sur le long terme. En effet, au-delà des différences structurelles, administratives ou autres, la culture entrepreneuriale reste peu développée en France. A population égale, les taux de créateurs d'entreprises sont de trois à cinq fois plus élevés au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis. Comblers cette lacune, notamment auprès des publics étudiants, est un objectif prioritaire.

Les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement qui se concrétise aujourd'hui par la présence dans chaque conférence des maires de portes d'entrée Lyon_Ville de l'entrepreneuriat,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont -l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval -le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante. Cela passe par l'existence d'une offre immobilière dédiée mais aussi par des actions spécifiques en matière de financement des projets et en faveur des cédants et repreneurs d'entreprise.

Dans le cadre du contrat d'agglomération, la région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon ont inscrit leur volonté de soutenir l'action de l'association Vouloir entreprendre afin de mieux sensibiliser un plus grand nombre d'étudiants de l'aire urbaine de Lyon et plus largement de Rhône-Alpes à la création d'entreprise.

La présentation de l'association Vouloir entreprendre

Vouloir entreprendre est une association relevant de la loi 1901 sans buts lucratifs. Elle constitue un centre d'expertise et d'ingénierie destiné à promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles et les universités à destination des publics étudiants. L'action de Vouloir entreprendre se veut complémentaire de celles des établissements d'enseignement supérieur. Elle se concentre sur les initiatives étudiantes, collectives et individuelles et vise à détecter puis valoriser des profils entrepreneuriaux.

Au cours de l'année 2005, Vouloir entreprendre a restructuré ses actions suivant quatre filières principales, ayant toutes pour objectif de révéler les potentiels entrepreneuriaux des étudiants des campus de la région lyonnaise. Vouloir entreprendre organise ainsi des événements mettant en relation les étudiants porteurs d'initiatives entrepreneuriales et des chefs d'entreprise (Campus Création, Interaction). L'association propose également un cycle complet de conférences sur l'entrepreneuriat à destination des étudiants et les accompagne dans leurs projets.

Vouloir entreprendre est positionnée comme le premier maillon de la chaîne de l'accompagnement en faveur de la création d'entreprises innovantes (avant l'école de management de Lyon -EM Lyon- pour la formation, Crealys pour l'accompagnement ante création et Novacite pour l'accompagnement post création).

Le bilan d'action pour l'année 2005

. Le Campus Création

Campus Création est un concours inter-établissements de projets entrepreneuriaux portant sur une thématique prédéfinie (développement du site aéroportuaire ou du quartier de Gerland par exemple).

En 2005, 145 étudiants de 7 établissements ont participé au concours. 6 entreprises ont parrainé l'événement parmi lesquelles Merial.

. L'organisation de conférences et d'ateliers-débats :

- 17 conférences dédiées organisées, 700 étudiants concernés,
- 5 conférences transversales, 620 étudiants concernés,
- 4 cafés de l'entrepreneuriat.

A noter tout particulièrement :

- le rôle pendant les assises de la création et de la reprise d'entreprise en 2005 :

Vouloir entreprendre a participé à la conduite d'une étude réalisée par l'école de management de Lyon sur le thème "Analyse comparative des dispositifs d'appui à la création d'entreprise de quatre grandes agglomérations européennes : Turin, Barcelone, Stuttgart et Birmingham". Cette étude a fait l'objet d'une présentation au cours de la séance d'ouverture des deuxièmes assises nationales de la création et de la reprise d'entreprise,

- l'initiation d'un rapprochement avec le Pôle universitaire lyonnais :

Des discussions ont été engagées pour que l'association Vouloir entreprendre se rapproche physiquement du Pôle universitaire lyonnais à partir de 2006, ceci dans la perspective de faciliter la mise en place de synergies entre les activités des deux structures.

Les objectifs de l'association Vouloir entreprendre pour 2006

Ils sont exprimés dans le même cadre que celui utilisé pour l'année 2005. L'objectif est de concentrer les actions sur la valorisation du potentiel entrepreneurial des étudiants vis-à-vis des entreprises et de contribuer à la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre. L'association sera clairement positionnée comme interface entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise ; ce qui est en accord avec l'une des priorités de la Communauté urbaine, notamment le soutien aux pôles de compétitivité de l'agglomération.

- Le nouveau cycle de conférences et d'ateliers-débats : les objectifs :

. Organisation de 25 conférences sur le thème de l'entrepreneuriat ;

- La poursuite de l'accompagnement des étudiants porteurs d'intentions d'entreprendre :

. L'édition 2005-2006 de Campus Création :

- la thématique retenue cette année est air, mobilité, santé,
- 52 projets ont été déjà déposés ; 350 étudiants sont concernés dans dix établissements,
- la finale aura lieu le 20 avril 2006, 500 participants sont attendus.

Le même jour que Campus Création, l'association Vouloir entreprendre organisera Interaction : un événement connexe qui vise à mettre en relation des entrepreneurs associatifs et des entreprises ;

. Les actions spécifiques :

- la mise en place d'une action de sensibilisation spécifique à destination des entreprises des pôles de compétitivité. Son objectif : valoriser le potentiel entrepreneurial des étudiants et les interactions possibles avec les acteurs des pôles de compétitivité,
- la poursuite du rapprochement avec le Pôle universitaire lyonnais,
- la participation au Salon des entrepreneurs 2006,
- le renforcement des partenariats avec les acteurs privés.

Les critères d'évaluation pour 2006

Les principaux critères d'évaluation de l'activité de Vouloir entreprendre portent sur :

- le nombre d'événements organisés et d'étudiants sensibilisés,
- le degré de satisfaction des participants aux conférences et autres événements,
- la mobilisation d'entreprises et d'acteurs du secteur privé pour l'organisation d'actions et leur implication dans le développement de l'association,
- l'impact de l'action de l'association Vouloir entreprendre en terme de promotion du dispositif d'ensemble Lyon_Ville de l'entrepreneuriat auprès de ses publics-cibles.

Le soutien à l'association pour son programme d'action 2006

Afin de poursuivre le partenariat avec l'association Vouloir entreprendre et de permettre la réalisation du plan d'action qui vient d'être présenté, il est donc proposé d'attribuer à celle-ci une subvention de 150 000 € pour l'année 2006.

Le soutien à Vouloir entreprendre s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération, volet entrepreneuriat.

Le financement prévisionnel :

Dépenses	2006	Recettes	2006	%
masse salariale	198 000	région Rhône-Alpes	92 500	23,00
frais généraux	55 000	communauté urbaine de Lyon	150 000	38,00
provisions	34 000	cotisations	44 500	11,00
dépenses liées aux actions :	112 000	financement des actions :	112 000	28,00
- cycle de sensibilisation	10 000	- INCA Conseil régional	58 000	14,50
- filière projets	27 800	- partenaires privés	54 000	13,50
- filière initiatives	29 747			
- filière idées	13 950			
- événement	30 503			
total	399 000	total	399 000	100,00

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 150 000 € pour l'exercice 2006 à l'association Vouloir entreprendre.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat pour l'année 2006 avec l'association Vouloir entreprendre.

3° - La dépense correspondante de 150 000 € est imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,